

Bonjour !  
Je suis un exemple de bois  
dans chaque **classe d'emploi** :  
suivez-moi !

# Les classes d'emploi

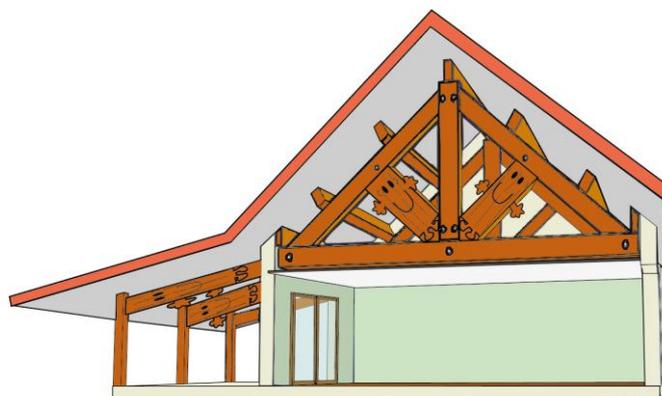
selon la norme NF EN 335

## Exemples de cas courants



### Classe d'emploi 1

Bois toujours en intérieur sec  
(*Lambris, porte intérieure, parquet, charpente dans le volume chauffé,...*)



### Classe d'emploi 2

Bois en intérieur ou sous abri avec humidification très ponctuelle  
(*Charpente, ossature, bardage ou menuiserie abrités sous auvent...*)

**Attention** : liste non exhaustive d'exemples courants.

Affectation des ouvrages bois dans leur classe d'emploi réelle : se reporter à la norme NF EN 335 et au fascicule de documentation FD P 20-651.



### Classe d'emploi 3a / 3.1

Bois extérieur hors sol, humidification fréquente sur des périodes courtes (quelques jours), séchage complet et rapide avant réhumidification

(*cas des bardages s'ils sont en climat modéré \* et en conditions peu exposées et relativement drainantes\*, cas des fenêtres et portes extérieures si elles sont en climat sec ou modéré \**)

Les classes 3a et 3b apparaissent dans quelques documents français et correspondent aux classes 3.1 et 3.2 de la norme EN 335.

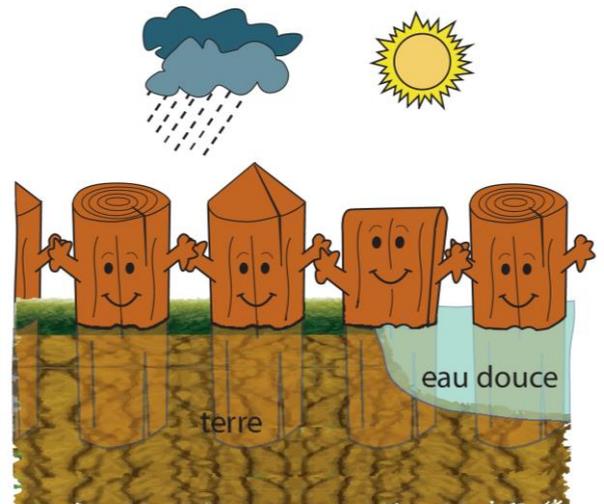
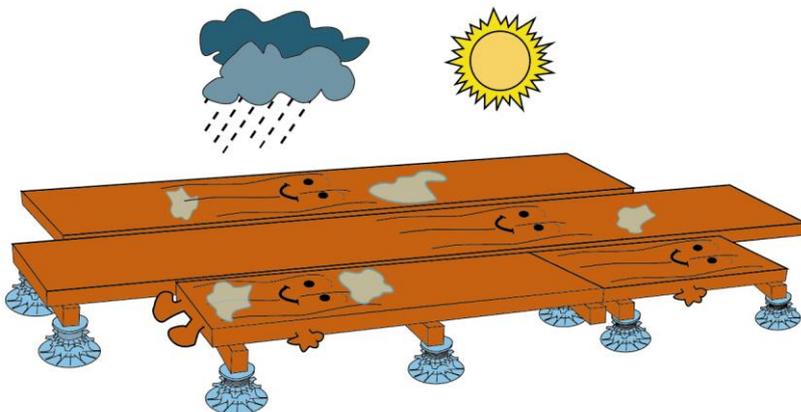


### Classe d'emploi 3b / 3.2

Bois extérieur hors sol, humidification très fréquente sur des périodes significatives (quelques semaines), séchage complet mais lent avant réhumidification

(*cas des bardages, menuiseries extérieures, éléments structurels... en conditions relativement exposées et moyennement drainantes\*, cas des fenêtres et portes extérieures si elles sont en climat humide \**)

\* les notions de climat (sec, modéré, et humide), ainsi que le caractère drainant, sont définis dans le FD P 20-651



## Classe d'emploi 4

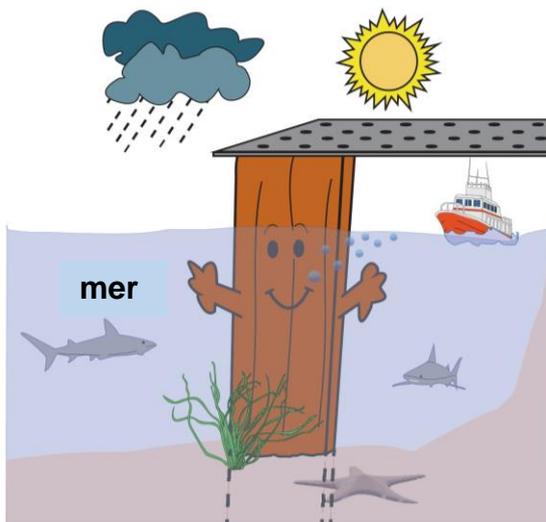
Hors sol

ou

en contact direct avec l'eau ou le sol

Bois en extérieur en contact récurrent avec le sol et/ou l'eau, voire immergé en eau douce  
(Piquets ou poteaux plantés en terre, solivage de terrasse, revêtements de berges...)

Un bois immergé en **eau douce**,  
totalement ou partiellement, est en  
classe d'emploi 4.



La classe d'emploi 5 est réservée  
aux bois immergés  
en **eau de mer** (présence de  
mollusques : les térébrants marins).

## Classe d'emploi 5

Bois en immersion dans l'**eau de mer** (Pieds de ponton ou de jetée en milieu marin)

## Précision

Le présent document a été établi dans un but de vulgarisation.

Il ne constitue pas une liste exhaustive de tous les cas possibles, mais présente quelques exemples courants.

La phase de conception est toujours essentielle, chaque détail ou composant pouvant influencer la classe d'emploi réelle de l'ouvrage.

Pour une affectation optimale des ouvrages bois dans la classe d'emploi qui les couvre réellement, il conviendra de se reporter aux documents suivants (à commander sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org)) :

- la norme NF EN 335
- le fascicule de documentation FD P 20-651